

Influenza aviaire : passage du niveau de risque élevé au niveau de risque modéré

04/10/2007
Paris

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation épidémiologique de l'influenza aviaire à virus H5N1 hautement pathogène sur des oiseaux sauvages et en se fondant sur un avis de l'AFSSA (1), le Premier ministre, sur proposition de Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, a décidé d'abaisser le niveau de risque « élevé » au niveau de risque « modéré » sur l'ensemble du territoire national.

La campagne de surveillance renforcée sur la faune sauvage (787 oiseaux ont été analysés) n'a fait état d'aucun nouveau cas dans la faune sauvage depuis 8 semaines. La surveillance se poursuit et il est toujours demandé aux détenteurs d'oiseaux de maintenir leur vigilance.

Le retour au niveau de risque « modéré » permet les assouplissements suivants :

- les rassemblements d'oiseaux (foires, marchés, concours, expositions...) sont de nouveau autorisés sauf dans les communes des zones humides à risque particulier prioritaires ;
- le confinement des oiseaux ou leur mise sous filets n'est plus obligatoire sauf dans les communes des zones humides à risque particulier prioritaires (2) ;
- les conditions de participation des pigeons voyageurs aux compétitions sont allégées.

Par ailleurs, au vu des résultats favorables du protocole de surveillance renforcée mis en place en Lorraine, l'arrêté préfectoral portant déclaration d'infection pris en Moselle le 31 juillet dernier est levé.

(1) Agence française de sécurité sanitaire des aliments

(2) [Leur liste figure à l'annexe 5 partie 1 de l'arrêté du 5.02.07 modifié le 28.09.07 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus de l'influenza aviaire à caractère hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité.](#)

["Contact pour les professionnels : votre Direction départementale des services vétérinaires"](#)

[Pour le Nord : Tél : 03.20.29.87.50](tel:0320298750)

Contacts presse :

Cabinet de Michel Barnier : Khristelle Robic : 01 49 55 59 74 / Capucine Barraud : 01 49 55 60 31

Service de presse du ministère : Hélène Brial : 01 49 55 60 11

